

République Française
Département : BAS-RHIN
Arrondissement : Haguenau

COMMUNE DE SCHIRRHOFFEN

Séance du Conseil Municipal du mercredi 02 avril 2025

Délibération N° DE_008_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
12	7	8
Date de la convocation : 28/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le deux avril deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de conseil), sous la présidence de Madame Christine HEITZ.

Présents : Madame Christine HEITZ, Madame Gaby ZILLIOX, Monsieur Lionel DOLT, Monsieur Frédéric BEMMANN, Madame Monique FURST, Monsieur Daniel GENTNER, Monsieur Jacky HEINTZ

Représentés : Madame Perrine DELVART représentée par Madame Gaby ZILLIOX

Absents : Monsieur Jérôme STARCK, Monsieur Steve ZIMMER

Excusés : Madame Huguette HAASSER, Madame Florentine SCHNEIDER

Objet : BUDGET ANNEXE ESPACE SANTE : APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la réunion de la commission des finances en date du 12 mars 2025,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'Espace Santé pour l'exercice 2025,

CONSIDERANT le Compte Financier Unique 2024 (CFU) adopté dans la présente séance du conseil municipal,

Madame la Maire, précise que le budget primitif 2025 de l'Espace Santé est adopté avec reprise des résultats de l'année 2024, au vu du Compte Financier Unique et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la même séance.

Le Conseil Municipal A l'unanimité des membres présents

Après avoir pris connaissance du détail du budget primitif de l'Espace Santé 2025 et entendu les explications de Madame la maire,

.../...

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Adopte à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2025, du budget annexe de l'Espace Santé, comme suit :

Section de fonctionnement recettes et dépenses en équilibre pour un montant
de 3 000,00 €

Section d'investissement recettes et dépenses en équilibre pour un montant
de 154 000,00 €

Monsieur Frédéric BEMMANN
Secrétaire de séance



Madame Christine HEITZ
La Maire

